

A l'attention des personnes qui vont suivre la formation Sauveteur Secouriste du Travail : Déroulement, objectifs et programme :

FORMATION SST SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

<i>Nombre de participants</i>	<i>Durée de la formation</i>	<i>Public visé</i>	<i>Prérequis</i>
De 4 à 10	→ 14 heures	Les personnes chargées de mettre en œuvre les premiers secours en entreprise	Aucun

Remarques :

- La durée de la formation respecte les préconisations du document de référence de l'INRS.
- Le cas échéant, il convient d'ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession (on appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base, définie par le médecin du travail).

Organisation et modalités de déroulement de la formation :

En fonction du nombre de participants, cette formation peut être organisée en intra-entreprise, sur votre site ou sur le nôtre ou en inter-entreprises sur notre site.

Pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés, les séquences de formation peuvent être organisées de manière consécutive ou espacées d'une durée permettant d'assurer la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.

Objectifs :

- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s),
- Etre capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Modalités d'animation et moyens d'encadrement :

Moyens pédagogiques	Moyens techniques	Moyens d'encadrement
Démonstrations – exposés – études de cas et exercices – retours d'expérience – moyens audiovisuels mises en application sous forme de mises en situation	Matériel de simulation et d'apprentissage	Organisme de formation habilité par l'INRS
Support pédagogique remis aux stagiaires	Mannequins et accessoires individuels	Formatrice SST

Modalités de suivi de l'exécution du programme et d'évaluation des acquis de formation :

Evaluation lors des épreuves certificatives selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS.

PROGRAMME - CONTENU INDICATIF :

Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- Repérer, prévenir, supprimer les situations dangereuses
- Savoir qui informer, connaître les acteurs de la prévention

PROGRAMME - CONTENU INDICATIF (suite) :

L'intervention face à une situation d'accident du travail

- Protéger
- Examiner
- Alerter ou faire alerter...
- Secourir
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, ne réagit pas mais respire
 - La victime ne répond pas, ne réagit pas, ne respire pas

Épreuves certificatives

Documents délivrés si réussite à l'évaluation :

Certificat de SST délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST. Validité de 24 mois.